

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N<sup>o</sup> 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**N<sup>os</sup> 1090 à 1104présenté par  
Mme Bello

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:**

Dans les six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet aux commissions compétentes de l'Assemblée et du Sénat un rapport sur les retraites des marins-pêcheurs des collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, et sur les moyens susceptibles de les améliorer.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce projet de loi ne traite pas de la retraite des pêcheurs. Pourtant leur situation est loin d'être satisfaisante particulièrement dans les Collectivités régies par l'article 73 de la constitution.

Un grand nombre des marins retraités ne perçoivent que deux ou trois cents euros par mois et vivent donc dans une très grande précarité.

Ils n'ont pas cotisé durant la plus grande partie de leur vie professionnelle ou l'ont fait, selon une faculté ouverte uniquement outre-mer, au « demi-rôle ».

La conséquence logique est qu'à demi-rôle payé, demi-pension versée. Ils se retrouvent aujourd'hui avec des pensions extrêmement faibles et sont de plus en plus démunis.

Leur situation mérite de faire l'objet d'un examen attentif pour que des solutions susceptibles d'atténuer leurs difficultés puissent être avancées. Parmi lesquelles la possibilité d'avoir droit à une retraite pleine pour ceux qui ont cotisé, comme il leur a été proposé, au demi-rôle ou encore, prenant compte de conditions de travail extrêmement pénibles, la bonification de trimestres complémentaires.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	1090	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	1091	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	1092	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	1093	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	1094	de	M.	Gabriel Serville
Adt n°	1095	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	1096	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	1097	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	1098	de	M.	François Asensi
Adt n°	1099	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	1100	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	1101	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	1102	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	1103	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	1104	de	M.	Nicolas Sansu